

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT A’

### SECTION 1. IDENTIFICATION

---

<b>Identification du produit</b>	‘Rigid Grout A’
<b>Autres moyens d’identification</b>	‘Rigid Grout’
<b>Utilisation recommandée</b>	Un composant d'un coulis de polyuréthane à deux composants utilisé pour stabiliser les sols contenant de l'eau et remplir les vides ouverts.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Usage professionnel seulement
<b>Identifiant du fournisseur</b>	Multiuréthanes Ltée. 5245 rue Creebank, Mississauga, ON L4W 1N3 (Canada)
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	1-800-663-6633

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

---

<b>Classification</b>	Ce matériau est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).  Dommages graves aux yeux/Irritation des yeux - Catégorie 2A
-----------------------	--

#### Éléments d’étiquetage

##### Pictogramme



##### Mot d’avertissement

ATTENTION

##### Mention de danger

Provoque une irritation grave des yeux.

##### Conseils de prudence

###### **Prévention**

Porter un équipement de protection approprié.  
Laver soigneusement les mains après manipulation.

###### **Réponse**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

###### **Stockage**

Non applicable

###### **Disposition**

Non applicable

<b>Autres dangers</b>	Aucun connu
-----------------------	-------------

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – 'RIGID GROUT A'

### SECTION 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

---

#### Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Numéro de CAS</u>	<u>Concentration</u>	<u>Noms communs / synonymes</u>	<u>Autres identificateurs</u>
22'-Oxybiséthanol	111-46-6	5 – 10%	Non disponible	Non disponible
Éthanediol	107-21-1	1 – 5%	Non disponible	Non disponible

#### Notes

Le pourcentage exact (concentration) dans la composition a été retenu comme un secret commercial conformément à l'amendement HPR en avril 2018 (Canada) et au paragraphe (i) de §1910.1200. Il n'y a pas d'ingrédients supplémentaires présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classés et nécessitent donc d'être signalés dans cette section.

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

---

#### Inhalation

Amener la victime à l'air frais et la garder au repos pour respirer confortablement. Si elle ne respire pas, si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire se produit, pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène par du personnel formé. Il peut être dangereux pour la personne fournissant de l'aide de pratiquer la respiration bouche-à-bouche. Consulter un médecin si les effets sur la santé persistent ou sont graves. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et consulter un médecin immédiatement. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ceinture ou bandeau.

#### Contact avec la peau

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieure et inférieure. Vérifier et retirer les lentilles de contact. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.

#### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Enlever les dentiers, le cas échéant. Enlever la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer. Si le matériau a été avalé et que la personne exposée est consciente, donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne exposée se sent malade, car vomir peut être dangereux. Ne pas provoquer de vomissements sauf si le personnel médical l'indique. Si des vomissements surviennent, maintenir la tête basse pour que le vomi n'entre pas dans les poumons. Consulter un médecin si les effets sur la santé persistent ou sont graves. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et obtenir immédiatement une aide médicale. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés comme un col, une cravate, une ceinture ou une ceinture abdominale.

#### Principaux symptômes et effets (aigus ou retardés)

Provoque une irritation grave des yeux. Les symptômes indésirables peuvent inclure douleur, irritation, larmolement et rougeur.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT A’

**Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

Traiter symptomatiquement. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement des intoxications si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Aucune action ne doit être entreprise en impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne prodiguant de l'aide de pratiquer la respiration bouche-à-bouche.

### SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

---

**Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser un agent extincteur adapté au feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu

**Dangers spécifiques du produit**

Si le conteneur est enflammé ou chauffé, une augmentation de pression se produira et il peut éclater. Les produits de décomposition peuvent inclure du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

En cas d'incendie, isoler rapidement la scène en éloignant toutes les personnes de la zone de l'incident. Aucune action ne doit être entreprise en impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec un masque facial complet en mode de pression positive.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

---

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Aucune action ne doit être entreprise en impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuer les zones environnantes. Éloigner les personnes inutiles et non protégées de la zone de déversement. Ne pas toucher ou marcher dans le matériau renversé. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Assurer une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et essuyer si soluble dans l'eau. Si non soluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur de déchets approprié. Éliminer par un prestataire de services d'élimination des déchets agréé.

Gros déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Aborder la fuite par le vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinés. Laver les déversements dans une station de traitement des effluents et procéder comme suit. Contenir et collecter le déversement avec un matériau absorbant non combustible (par exemple, sable, terre, vermiculite ou terre de diatomées) et placer dans un conteneur pour l'élimination selon les réglementations locales. Éliminer par un prestataire de services d'élimination des déchets agréé. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit renversé.

**Procédures de notification**

Non disponible

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT A’

**Précautions environnementales** Éviter la dispersion du matériau renversé, les écoulements et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a causé une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air).

### SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention** Porter un équipement de protection individuelle approprié (se référer à la section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Conserver dans le conteneur d'origine ou un autre approuvé fabriqué à partir d'un matériau compatible et bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le conteneur. Une bonne tenue des lieux est nécessaire lors du stockage, du transfert, de la manipulation et de l'utilisation de ce matériau. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où ce matériau est manipulé, stocké et transformé. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer.

**Conditions de sûreté en matière de stockage (y compris les incompatibilités)** Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver dans le conteneur d'origine, à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matériaux incompatibles (matériaux oxydants) et des aliments et boissons. Garder le conteneur hermétiquement fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à être utilisé. Les conteneurs ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

### SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Paramètres de contrôle – Limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	Type	Valeurs limites d'exposition	Source
22'-Oxybiséthanol	TWA	10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures	AIHA WEEL (ÉU, 07/2020)
Éthanediol	STEL	10 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. Forme : Fraction inhalable. Aérosol uniquement.	ACGIH TLV (ÉU, 03/2020)
Éthanediol	STEL	50 ppm 15 minutes. Forme : Fraction vapeur	ACGIH TLV (ÉU, 03/2020), ON (CA, 06/2019)
Éthanediol	STEL	20 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. Forme : Particules	BC (CA, 01/2020)
Éthanediol	TWA	25 ppm 8 heures. Forme : Fraction vapeur	ACGIH TLV (US, 03/2020), ON (CA, 06/2019)
Éthanediol	TWA	10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Particules	CB (CA, 01/2020)
Éthanediol	CEIL	100 mg/m <sup>3</sup> Forme : Aérosol	CB (CA, 01/2020), SK (CA, 07/2013)
Éthanediol	CEIL	10 mg/m <sup>3</sup> Forme : Particules inhalables. Aérosol uniquement.	ON (CA, 06/2019)
Éthanediol	CEIL	50 ppm Forme : Vapeur	CB (CA, 01/2020)
Éthanediol	STEV	50 ppm 15 minutes. Forme : Vapeur et brouillard 127 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. Forme : Vapeur et brouillard	QC (CA, 07/2019)

**Contrôles d'ingénierie appropriés** Une bonne ventilation générale devrait suffire pour contrôler l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air. Les émissions des équipements de ventilation ou des processus de travail doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT A’

législation sur la protection de l'environnement.

### Mesures de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux éclaboussures de liquide, brouillards, gaz ou poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée à moins que l'évaluation indique un degré de protection plus élevé : des lunettes de protection contre les éclaboussures chimiques.

#### Protection de la peau

Si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire, des gants imperméables résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent toujours être portés lors de la manipulation de produits chimiques. En tenant compte des paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifier que les gants conservent leurs propriétés protectrices pendant l'utilisation. Il convient de noter que le temps de percée de tout matériau de gant peut différer d'un fabricant à l'autre. Dans le cas de mélanges composés de plusieurs substances, le temps de protection des gants ne peut pas être estimé avec précision. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche à accomplir et des risques encourus et approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. Des chaussures appropriées et des mesures de protection supplémentaires de la peau doivent être choisies en fonction de la tâche à accomplir et des risques encourus et approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

#### Protection respiratoire

En fonction du danger et du potentiel d'exposition, choisir un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour garantir un ajustement correct, une formation et d'autres utilisations essentielles.

#### Mesures d'hygiène

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour enlever les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que des stations de lavage oculaire et des douches de sécurité sont à proximité.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

<b>Apparence</b>	Liquide clair à jaune clair (des variations de couleur peuvent survenir)
<b>Odeur</b>	Légère
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible
<b>pH</b>	Non disponible
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Non disponible

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT A’

<b>Point initial d'ébullition initial et domaine d'ébullition</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair</b>	>93.3°C (>199.9°F) (méthode à coupe fermée)
<b>Taux d'évaporation (BuAe = 1)</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Non disponible
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Non disponible
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible
<b>Densité de vapeur (air = 1)</b>	Non disponible
<b>Densité relative (eau = 1)</b>	1,04 à 1,05
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Non disponible
<b>Solubilité dans d'autres liquides</b>	Non disponible
<b>Coefficient de partage, n-octanol / eau (logKow)</b>	Non applicable
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	Non disponible

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

<b>Réactivité</b>	Aucune donnée de test spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Dans des conditions normales, des réactions dangereuses ne se produiront pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Réactif ou incompatible avec les matériaux suivants : matériaux oxydants.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Dans des conditions normales, des produits de décomposition dangereux ne devraient pas être produits.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT A’

### SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### Données toxicologiques

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50</u>	<u>DL50</u>
2,2'-Oxybiséthanol	Non disponible	Dermique, lapin : 11890 mg/kg Oral, rat : 12000 mg/kg (oral, rat)
Éthanediol	Non disponible	Oral rat : 4700 mg/kg

**Toxicité aiguë** Non disponible

**Sensibilisation respiratoires ou cutanée** Non disponible

**Corrosion / Irritation cutanée** Non disponible

**Lésions oculaires graves / Irritation oculaire** Non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** Non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées)** Non disponible

**Toxicité pour la reproduction** Non disponible

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non disponible

**Danger d'aspiration** Non disponible

**Information sur les voies d'exposition probables** Inhalation  
Oui

Contact avec la peau  
Oui

Contact avec les yeux  
Oui

Ingestion  
Oui

**Signes et symptômes d'exposition** Inhalation  
Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Contact avec la peau  
Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Contact avec les yeux  
Provoque une irritation grave des yeux. Les symptômes indésirables peuvent inclure douleur, irritation, larmoiement et rougeur.

Ingestion  
Aucun effet significatif ou danger critique connu.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT A’

**Effets chroniques potentiels sur la santé**    Aucun effet significatif ou danger critique connu.

**Cancérogénicité**    Non disponible

### SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité**    Non disponible

**Persistance et dégradation**    Non disponible

**Potentiel de bioaccumulation**    Non disponible

**Mobilité dans le sol**    Non disponible

**Autres effets nocifs**    Aucun effet significatif ou danger critique connu.

### SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination**    La génération de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doit être conforme à la législation sur la protection de l'environnement et les exigences des autorités locales régionales. Éliminer les surplus et les produits non recyclables via un prestataire de services d'élimination des déchets agréé. Les déchets ne doivent pas être éliminés non traités dans les égouts sauf si cela est pleinement conforme aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les emballages de déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés en toute sécurité. Il convient de faire attention lors de la manipulation des conteneurs vides non nettoyés ou non rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent contenir des résidus de produit. Éviter la dispersion du matériau renversé, les écoulements et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Nom technique (pour l'entrée N.S.A.)	Classe de danger relative au transport	Groupe d'emballage
TMD	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
49 CFR/DOT	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
IMDG	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
OACI/IATA	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

**Numéro de classement tarifaire**    3909.50.5000

**Précautions spéciales**    Pour le transport à l'intérieur des locaux de l'utilisateur, toujours transporter dans des contenants fermés, verticaux et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

**Dangers environnementaux**    Se référer à la section 12.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT A’

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/73 et du Recueil IBC Non disponible

### SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

---

#### Informations canadiennes

Inventaire du Canada (LIS/LES)  
Tous les composants sont inscrits ou exemptés.

INRP  
Les composants suivants sont répertoriés : Éthanediol.

#### Informations américaines

TSCA 4(a) règles de test final  
Octaméthylcyclotétrasiloxane

TSCA 5(a)2 règles d'utilisation nouvelle significative finale  
2-Méthoxyéthanol

TSCA 8(a) PAIR  
Octaméthylcyclotétrasiloxane ; Acétaldéhyde ;  
Décaméthylcyclopentasiloxane

TSCA 8(a) CDR Exempt/Exemption partielle  
Non déterminé

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)  
Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Loi sur l'eau propre (CWA) 307  
Acétaldéhyde ; Formaldéhyde

Loi sur l'air pur Section 112 (b) Polluants atmosphériques dangereux (HAP)  
Répertorié

Loi sur l'air pur Section 602 Substances de classe I ; Loi sur l'air pur Section 602 Substances de classe II ; Liste I des produits chimiques de la DEA (produits chimiques précurseurs) ; Liste II des produits chimiques de la DEA (produits chimiques essentiels)  
Non répertorié

SARA 302/304  
Formaldéhyde  
≤0.00001%  
EHS = Oui  
SARA 302 TPQ = 500 lbs ; 73.9 gal  
SARA 304 RQ = 100 lbs ; 14.8 gal

SARA 311/312  
Dommages graves aux yeux/Irritation des yeux – Catégorie 2A

*22'-Oxybiséthanol*  
Toxicité aiguë (orale) – Catégorie 4  
Dommages graves aux yeux/Irritation des yeux – Catégorie 2B

*Éthanediol*  
Toxicité aiguë (orale) – Catégorie 4  
Dommages graves aux yeux/Irritation des yeux – Catégorie 2A

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT A’

### SARA 313

Form R – Exigences de déclaration : Éthanediol (CAS #107-21-1 ; ≥3-≤5%)

Notification du fournisseur : Éthanediol (CAS #107-21-1 ; ≥3-≤5%)

### Réglementations des États (MA NY NJ)

Les composants suivants sont répertoriés : Éthanediol

### Réglementations de l'État (PA)

Les composants suivants sont répertoriés : 22'-Oxybiséthanol, Éthanediol

### Réglementation de l'État (Proposition 65 de la Californie)

AVERTISSEMENT : Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques tels que 1,4-Dioxane, Acétaldéhyde et Formaldéhyde, qui sont reconnus par l'État de Californie comme causant le cancer, et l'Éthanediol et le 2-Méthoxyéthanol, qui sont reconnus par l'État de Californie comme causant des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

### Informations internationales

Convention sur les armes chimiques Listes I, II & III des produits chimiques ; Protocole de Montréal ; Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ; Convention de Rotterdam sur le consentement préalable en connaissance de cause (PIC) ; Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU sur les POP et les métaux lourds  
Non répertorié

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

---

**Date de la dernière révision** 4 juillet 2024

### **Avertissement**

Les informations fournies dans ce document sont correctes au meilleur de notre connaissance, informations et croyances à la date de sa publication. Ces informations sont offertes uniquement à titre de considération par l'utilisateur, sous réserve de leur propre enquête sur la conformité aux réglementations applicables, y compris l'utilisation sûre du produit dans toutes les conditions prévisibles. Ces informations sont conçues uniquement comme un guide général et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations se rapportent uniquement au matériau spécifique désigné. Sauf spécifié ci-dessus, elles peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus.

---

**FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**